

## Précautions complémentaires d'hygiène « Contact »

|  |  |   |
|--|--|---|
| <b>Filières<br/>Gérontologiques</b><br><small>Annecy • Rumilly • Saint-Julien • Pays de Gex • Valserhône</small> | <b>Equipe Mobile d'Hygiène</b><br>Centre Hospitalier Annecy Genevois | V2<br>Date d'application : [xx/xx/xx]<br>Page : 1/5 |
|--|--|---|

### 1 - Objet

Décrire les mesures de prévention à mettre en œuvre pour la prise en charge d'un résident auquel ont été prescrites par le médecin traitant ou le médecin coordonnateur des précautions complémentaires d'hygiène contact.



**Ces précautions complémentaires s'ajoutent aux précautions standard pour prévenir la transmission de micro-organismes par contact direct (mains) ou indirect (matériel, surfaces).**

### 2 - Personnes concernées

L'ensemble des professionnels de l'établissement, les résidents, les intervenants extérieurs, les visiteurs et bénévoles. D'une façon générale, toute personne présente et circulante dans l'établissement.

### 3 - Abréviations

- BMR : Bactérie multi-résistante
- BHRe : Bactérie hautement résistante émergente
- DAOM : Déchets assimilables aux ordures ménagères
- DASRI : Déchets d'activité de soins à risque infectieux
- DDS : Détergent désinfectant de surface
- EPI : Equipements de protection individuelle
- FHA : Friction hydro-alcoolique
- GEA : Gastro-entérite aigüe
- PCH : Précautions complémentaires d'hygiène
- SHA : Solution hydro-alcoolique
- SF2H : Société française d'hygiène hospitalière

### 4 - Indications – Mise en œuvre

Les PCH contact doivent être instaurées dès la suspicion ou le diagnostic d'une des pathologies ci-dessous. L'instauration des PCH C doit être confirmée par une prescription médicale.

Indications des PCH contact :

- Gastro-entérite aigüe virale (rotavirus, adénovirus, norovirus,...) ou bactérienne (Shigella spp, Salmonella spp, Escherichia coli,...), ou tout syndrome diarrhéique dont l'origine peut paraître infectieuse.
- Hépatite A
- Herpès généralisé
- Zona généralisé

- Teigne de la peau
- Infection à Sars-CoV-2 (Covid-19) : en association avec des précautions complémentaires « Gouttelettes »
- Varicelle : en association avec des précautions complémentaires « Air »

NB : La gale et les infections à *Clostridioïdes difficile* nécessitent des mesures spécifiques non traitées dans ce document.

**Il n'y a pas d'indication de précautions complémentaires contact pour les résidents porteurs de BMR ou BHRe. Pour ces résidents, appliquer uniquement les précautions standard.**

## 5 - Fiche technique « Précautions complémentaires Contact »

### LA MISE EN PLACE ET LA LEVEE SE FONT SUR PRESCRIPTION MEDICALE

**NB : Si suspicion, mise en place par les IDE puis régularisation par médecin coordonnateur ou médecin traitant**



| INFORMATION INTERNE – EXTERNE / SIGNALÉTIQUE  |   |
|---|---|
| Information en interne  | <b>Prescription médicale</b> dans dossier résident  |
|   | <b>Transmissions ciblées</b> : Inscription de la mise en place/levée  |
|   | Si chambre double, organiser <b>l'information et la protection</b> de la personne partageant la chambre   |
|   | <b>Information de l'ensemble des personnels de l'EHPAD</b> : agents de soins, restauration, entretien, maintenance, animation   |
| Information des résidents – Renforcer l'hygiène des mains   |   |
| Signalétique spécifique sur porte chambre du résident cas (Annexe N°1)  |   |
| Information intervenants/ professionnels extérieurs...  | <b>Information famille, visiteurs, intervenants externes</b> (Annexe N°1)   |
|   | <b>Information écrite et orale</b> en cas de transfert ou de sortie de la <b>structure d'accueil et du personnel de transport</b>   |
| REGLES POUR LES SOIGNANTS   |   |
| Hygiène des mains   | <b>Désinfection des mains</b> selon les <b>précautions standard</b> : privilégier la FHA, lavage requis si les mains sont souillées   |
| EPI   | <b>Tablier plastique à usage unique</b> : à revêtir pour tout contact direct avec le résident ou son environnement  |
|   | <b>Pas de port de gants systématique</b> : uniquement selon les indications des précautions standard ( <b>pas de gants si soin sur peau saine</b> )   |
| REGLES POUR LE RESIDENT   |   |
| Activités/sortie de chambre :   |   |
| ⇒ <b>Circulation du résident hors de sa chambre :</b>   |   |
| <b>Hygiène des mains du résident à la SHA +++</b>   |   |
| a. À la sortie de sa chambre  |   |
| b. Avant et après les activités   |   |
| c. Aux moments de restauration  |   |
| <b>Protéger les lésions infectieuses</b> (pansement occlusif, protection propre ...)                                |   |
| ⇒ <b>Utilisation exclusive de ses propres sanitaires</b> dans la mesure du possible (en particulier en cas de GEA)  |   |
| REGLES POUR LES VISITEURS   |   |
| <b>Désinfection des mains</b> : avant l'entrée dans la chambre du résident et à la sortie de la chambre avec la SHA |   |
| <b>Ne pas utiliser les sanitaires du résident</b> (en particulier en cas de GEA)                                    |   |
| LOGISTIQUE GENERALE   |   |
| Bionettoyage chambre et sanitaires  | Au quotidien : <b>Bionettoyage de la chambre du résident, de ses sanitaires + des mains courantes, des sanitaires communs et en général des zones de contact</b>  |
|   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Selon procédure habituelle</b></li> <li>• Utiliser un <b>DDS répondant à la norme à la norme de virucidie NF 14476 complète</b> (active sur le norovirus) <b>[rajouter DDS utilisé à l'EHPAD]</b> en cas de <b>diarrhée d'origine virale suspectée ou confirmée</b> (à continuer jusqu'à au moins 48H après l'arrêt des symptômes)</li> </ul> |

|   |  |
|---|--|
| <b>Matériel de soins réutilisable</b>                       | <p><b>Matériel à usage unique ou individualisation à privilégier</b></p> <p>Si matériel mutualisé : <b>aucun dispositif réutilisable ne sort de la chambre sans être bionettoyé par essuyage avec lavette + DDS</b></p> <p>En cas de <b>diarrhée d'origine virale</b> suspectée ou confirmée, utiliser un <b>DDS répondant à la norme à la norme de virucidie NF 14476 complète</b></p>  |
| <b>Gestion des excreta : Bassins, urinaux, chaises-pots</b> | <p>Selon les précautions standard :</p> <p><b>Port de tablier plastique/gants à usage unique lors de la manipulation des bassins/urinaux/pot de chaise-pots.</b></p> <p><b>Entretien immédiat dans lave-bassin sans vidange préalable : [à supprimer si absence de lave bassin]</b></p> <p>Utilisation de sacs protège-bassins si diarrhée d'origine infectieuse puis élimination en DASRI suivi de l'essuyage humide au DDS</p> |
| <b>Déchets</b>  | DASRI et DAOM : tri selon procédure habituelle – Les protections vont en DAOM sauf si diarrhée d'origine infectieuse (éliminées alors en DASRI).   |
| <b>Linge sale</b>   | <p>Linge du résident traité par l'EHPAD : <b>[procédure habituelle de la lingerie]</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Linge du résident traité par la famille : pas de stockage (évacuation quotidienne), emballage plastique, pas de manipulation avant lavage <b>[à adapter selon la structure]</b></li> <li>• Lavage à 40° ou double cycle lors des lavages inférieurs à 40°</li> </ul>                         |
| <b>Vaisselle</b>  | <b>Traitement habituel</b>   |
| <b>Consommables entrés en chambre</b>                       | A utiliser pour le résident, ne pas les sortir de la chambre (limiter les stocks dans la chambre / maximum = 24h)  |

## 6 - Documents associés

- ✓ Protocole « Précautions standard »
- ✓ Protocole « Précautions complémentaires d'hygiène Gouttelettes »
- ✓ Protocole « Précautions complémentaires d'hygiène Air »

## 7 - Documents de référence

- ✓ Synthèse des précautions d'hygiène selon la pathologie en EHPAD. CPIas Ile-de-France. Septembre 2023
- ✓ Fiche pratique précautions complémentaires contact en ESMS. CPIas Ile-de-France. 2023.
- ✓ Actualisation des recommandations relatives à la maîtrise de la diffusion des bactéries hautement résistantes aux antibiotiques émergentes (BHRe). Haut Conseil de la Santé Publique. Décembre 2019.
- ✓ Actualisation des précautions standard. SF2H. Juin 2017.
- ✓ Surveiller et prévenir les infections associées aux soins. SF2H. Septembre 2010.
- ✓ Recommandations relatives aux conduites à tenir devant des gastro-entérites aiguës en établissement d'hébergement pour personnes âgées. Haut Conseil de la Santé Publique. Janvier 2010.
- ✓ Prévention des infections en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Consensus formalisé d'experts – ORIG (Observatoire du risque infectieux en gériatrie). SF2H. Juin 2009.
- ✓ Prévention de la transmission croisée : précautions complémentaires contact. SF2H. Avril 2009.

## 8 - Annexes

### Annexe N°1 : Affiche PCH Contact

Filières  
Gérontologiques  
Annecy • Rumilly • Saint-Julien • Pays de Gex • Valserhône

Cette chambre fait l'objet de mesures spécifiques :

#### CONSIGNES À RESPECTER



ADRESSEZ-VOUS  
AUX PROFESSIONNELS

#### VISITEURS



#### FRICTION DES MAINS A LA SOLUTION HYDROALCOOLIQUE

**En entrant dans la  
chambre et en  
sortant de la  
chambre**

#### PROFESSIONNELS

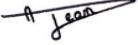
#### PRECAUTIONS STANDARD

+



**TABLIER PLASTIQUE A  
USAGE UNIQUE**  
**pour tout contact avec  
le résident ou son  
environnement proche**

|   |
|---|
| <b>Diffusion</b>  |
| - EHPAD des filières gérontologiques Annecy - Rumilly - Saint-Julien - Pays de Gex - Valserhône |

|                     |   |  |
|---------------------|---|--|
| <b>Rédaction</b>    | <b>EMH CHANGE</b>   | Le 28/10/2024  |
| <b>Vérification</b> | <b>Alexandra JEAN, Praticien hospitalier – EMH CHANGE</b> | Le 28/10/2024<br> |
| <b>Approbation</b>  | <b>[Prénom NOM, fonction]</b>                             | [Date de signature]  |